

> HISTORIQUE DE LA TAXE SUR L'HÔTELLERIE DANS LANAUDIÈRE

LA TAXE À 2\$

Votée dans la région Lanaudière en décembre 2003 et appliquée dès avril 2004 avec une double majorité des votants (nombre d'unités et nombre d'entreprises), cette taxe a permis, au fil des années :

- La mise en place et le maintien d'une organisation et d'une équipe marketing compétente et efficiente;
- La disponibilité de budgets récurrents servant d'effet de levier pour financer :
 - les campagnes promotionnelles et la mise en marché régionale;
 - le Fonds de Développement de l'Offre Touristique de Lanaudière (FDOTL)

LA TAXE À 3\$

Au printemps 2012, sur autorisation du gouvernement du Québec, le conseil d'administration de Tourisme Lanaudière a entrepris les démarches pour accroître la taxe sur l'hébergement de 2 \$ à 3 \$ par nuitée. La taxe à 3 \$ est entrée en vigueur en février 2013. Encore une fois, cette proposition a été adoptée avec une double majorité pour les considérants suivants :

- Le parc hôtelier de Lanaudière étant relativement petit, il importait de suivre les régions voisines dans l'ajustement du taux de la TSH;
- La taxe étant bien implantée et acceptée par la clientèle, un montant de 1 \$ de plus par nuitée n'aurait pas d'impact auprès de la clientèle;
- Bien que personne n'aime les taxes, celle-ci est relativement bien perçue puisque les argents reviennent en région (environ 98 % de la taxe perçue) et permettent de contribuer au développement et à la promotion de la région;
- Les argents supplémentaires permettraient un levier financier favorisant la multiplication des partenariats avec le ministère du Tourisme et les partenaires socioéconomiques.



LA TAXE À 3,5 %

En septembre 2014, la ministre du Tourisme, Madame Dominique Vien, a invité les acteurs de l'industrie touristique du Québec à moderniser le modèle d'affaires du tourisme québécois et à être plus performant pour mieux faire face aux enjeux de la concurrence mondiale et, ultimement, pour faire croître les entreprises touristiques et enrichir les régions.

Les conclusions de ces travaux, réalisés en partenariat avec l'industrie, ont été livrées lors des Assises du tourisme d'octobre 2015 :

- 1. Créer une organisation indépendante et imputable, chargée de réaliser le marketing international : Aliance de l'Industrie Touristique du Québec (AITQ);
- 2. Améliorer l'encadrement législatif de l'hébergement touristique dans le but de pallier à l'iniquité fiscale vécue par les exploitants d'hébergement touristique;
- 3. Soutenir financièrement le développement de l'offre. Le budget déposé par le gouvernement du Québec en mars 2016 confirme des investissements de 60 M\$;
- 4. Conserver la gestion de la taxe sur l'hébergement dans les régions tout en donnant les moyens additionnels aux ATR de contribuer au financement de la promotion internationale de la destination : élargissement du champ d'application de la taxe aux prêts à camper et aux établissements d'enseignement et uniformisation de la taxe à 3,5 % dans l'ensemble des régions.

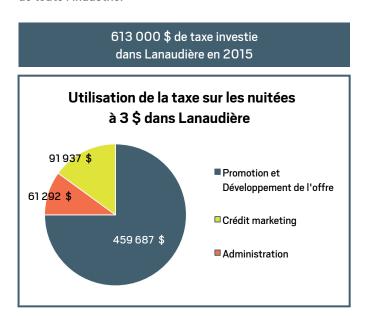
Le 29 avril 2016, le ministère du Tourisme a demandé à chacune des Associations Touristiques Régionales d'effectuer une consultation auprès des percepteurs de taxe sur l'hôtellerie (TSH), afin de valider avec eux la mise en application de cette taxe uniformisée à 3,5 %. Toutes les régions concernées ont répondu positivement.

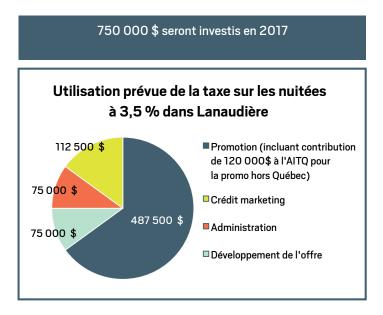
Depuis le 1^{er} novembre 2016, toutes les régions perçoivent donc la TSH au taux uniformisé de 3,5 %.



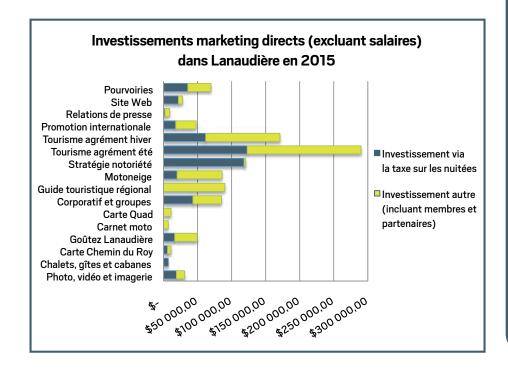
> LA TAXE SUR LES NUITÉES EN BREF

La région de Lanaudière compte un total de 2 380 unités d'hébergement touristiques. Grâce à la contribution perçue par l'entremise de la taxe sur les nuitées, ce sont plus de 600 000 \$ qui sont utilisés annuellement, afin de faire progresser notre destination, au bénéfice de toute l'industrie.





Au total, c'est plus de 1 M\$ qui est investi annuellement en promotion par Tourisme Lanaudière sur les différents marchés visés. Environ 45 % de cet investissement provient de la TSH.



Fond de Développement de l'Offre Touristique de Lanaudière (FDOTL)

De 2008 à 2015, plus de 2 M\$ ont été investis afin de supporter le démarrage ou la croissance de 40 entreprises touristiques. Sans la taxe sur les nuitées, l'effet de levier nécessaire à la mise en place d'un fonds de développement n'aurait jamais pu exister.

Nombre de projets financés: 40

Investissement

provenant de la TSH: 740 000 \$

Investissement total via le

fonds de développement: 2 M\$

Valeur totale des

projets réalisés : 21 M\$

Effet de levier des

investissements: 1 pour 11